

TRANSITION DE L'HÔPITAL AUX SOINS DE LONGUE DURÉE

Le départ de l'hôpital constitue la prochaine étape de votre parcours de soins. Votre fournisseur de soins nous a signalé que vous n'avez plus besoin de soins médicaux actifs en milieu hospitalier.

En Ontario, une gamme d'options vous est offerte pour vous aider à obtenir les soins nécessaires. **Nous avons examiné ces options avec vous et déterminé qu'un foyer de soins de longue durée pourrait le mieux répondre à vos besoins.**

Si vous êtes jugé admissible, un coordonnateur de placements de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire coordonnera votre admission dans un foyer de soins de longue durée. Cette personne travaillera avec vous pour faciliter votre transition vers un foyer de soins de longue durée qui peut répondre à vos besoins en matière de soins, qu'il s'agisse de votre premier choix de foyer ou d'un autre foyer qui peut satisfaire vos besoins pendant que vous attendez qu'une place se libère dans le foyer que vous préférez.

Nous encourageons les patients, leur famille et leurs soignants à visiter les foyers de soins de longue durée choisis. Si vous ne pouvez visiter les foyers, consultez le site www.lignesante.ca; on y offre des photos des foyers, des renseignements sur les foyers ainsi que la possibilité de faire des visites virtuelles. Vous pourrez ainsi en découvrir davantage sur l'emplacement du foyer, sur l'ambiance qui y règne et sur les gens qui y travaillent et y vivent.

Au sujet des foyers de soins de longue durée

Les foyers de soins de longue durée offrent un milieu de soins spécialisés sécuritaire aux personnes qui ne peuvent plus vivre de façon autonome en raison du niveau de supervision élevé dont elles ont besoin. Les foyers de soins de longue durée sont agréés et financés par le gouvernement de l'Ontario, et ils doivent répondre aux exigences de la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée*.

- Tous les foyers de soins de longue durée doivent répondre aux mêmes normes de soins, peu importe le type de foyer, le modèle de propriété, l'emplacement ou la taille du foyer.
- Les foyers de soins de longue durée offrent un milieu accueillant et peuvent fournir des services de loisirs et des soutiens sociaux.
- Certains foyers de soins de longue durée sont en mesure d'offrir des services qui tiennent compte des besoins culturels, religieux et linguistiques. Les repas, les pratiques quotidiennes et les activités peuvent être adaptés à ces besoins.



Comment choisit-on un foyer?

Le coordonnateur de placements est là pour vous appuyer. Notre but consiste à vous aider à trouver un foyer qui répond à vos besoins et qui se trouve dans un rayon de 70 km de votre ou de vos emplacements préférés. Votre ou vos emplacements préférés peuvent être n'importe où en Ontario, l'endroit où se trouve le foyer de soins de longue durée que vous préférez ou encore là où habite un soignant ou un membre de votre famille. Si l'endroit que vous préférez est dans le Nord-Est ou le Nord-Ouest de la province, les foyers choisis peuvent se trouver dans un rayon de 150 km de votre emplacement de choix ou plus loin encore pour assurer le choix d'un foyer qui répond à vos besoins. Dans la mesure du possible, le coordonnateur de soins tiendra compte de vos préférences religieuses, linguistiques et ethniques dans le choix d'un foyer.



Pendant combien de temps devrai-je attendre avant d'emménager dans un foyer de mon choix?

Les temps d'attente varient selon les foyers choisis. Veuillez discuter des temps d'attente de foyers de soins de longue durée particuliers avec votre coordonnateur de placements.



Pourquoi ne m'est-il pas possible d'attendre à l'hôpital?

L'hôpital n'est pas un domicile. Les hôpitaux ne sont pas conçus pour répondre aux besoins en matière de rétablissement, de soutien ou de réadaptation d'un patient qui attend un autre niveau de soins. De plus, vous êtes à risque de contracter des infections d'origine hospitalière pendant que vous attendez dans un hôpital. Vous pouvez obtenir les bons soins dans un milieu accueillant et profiter d'activités sociales comme les repas en compagnie d'autres personnes, les loisirs et l'activité physique dans des milieux plus appropriés tels que les foyers de soins de longue durée. Il a été démontré que sans les soutiens sociaux et récréatifs offerts dans d'autres milieux de soins, vous pourriez vous exposer à un risque de déclin cognitif ou physique. Votre admission en temps opportun dans un foyer de soins de longue durée vous permettra de recevoir les soins de santé et les soins personnels nécessaires pour assurer votre autonomie, votre sécurité et une bonne qualité de vie. De plus, il se peut que les mois d'automne et d'hiver associés aux infections respiratoires exercent une pression accrue sur le système de santé et limitent la capacité de nos hôpitaux. Cela a un impact sur toute la population ontarienne, notamment sur les personnes qui pourraient avoir besoin de soins hospitaliers.



Qu'arrive-t-il si je n'accepte pas de suivre le processus d'admission dans un foyer de soins de longue durée?

Si vous ne consentez pas à faire l'objet d'une évaluation aux fins d'admission dans un foyer de soins de longue durée, un coordonnateur de placements s'appuiera sur vos dossiers hospitaliers et médicaux et consultera votre médecin et les fournisseurs de soins à domicile et en milieu communautaire pour déterminer votre admissibilité, au besoin. Si vous êtes admissible aux soins de longue durée, le coordonnateur de placements trouvera un ou plusieurs foyers dans votre rayon géographique qui répondent à vos besoins en matière de soins et leur transmettra des renseignements à votre sujet pour déterminer si votre demande sera acceptée ou refusée. Le coordonnateur de placements vous tiendra au courant du dossier tout au long du processus et lorsqu'un lit se libérera, il vous en informera.



Qu'en est-il de ma liste de foyers si j'emménage dans un foyer choisi par mon coordonnateur de placements?

Les patients qui emménagent dans un foyer de soins de longue durée choisi par le coordonnateur de placements resteront sur la liste d'attente, dans la catégorie des personnes en situation de crise, de leurs cinq principaux choix de foyers de soins de longue durée. Lorsque vous aurez emménagé dans un foyer, le coordonnateur de placements communiquera avec vous pour discuter de vos options en matière de transfert et vous aider à choisir les foyers vers lesquels vous aimeriez être transféré ultérieurement, si ce n'est déjà fait.



J'ai demandé un lit de base et je n'ai pas les moyens de payer la chambre à deux lits ou à un lit que vous offrez. Dois-je payer le taux de la chambre à deux lits ou à un lit?

Le coordonnateur de placements collaborera directement avec le foyer pour vous offrir le lit au taux de base. Vous ne paierez que le type de lit que vous avez demandé. Lorsque vous aurez emménagé dans le foyer, votre nom sera inscrit sur la liste des transferts internes pour une chambre au taux d'hébergement de base. Lorsqu'un lit de base se libérera, vous devrez y être transféré ou commencer à payer le taux applicable pour la chambre actuelle.



Qu'arrive-t-il si je n'aime pas le foyer de soins de longue durée une fois arrivé?

Si vous avez des préoccupations concernant les soins offerts dans le foyer de soins de longue durée, veuillez en discuter avec l'administrateur du foyer. Vous pouvez aussi communiquer avec la **Ligne ACTION des soins de longue durée** au 1 866 434-0144 ou l'**Ombudsman des patients** au 1 888 321-0339 pour présenter vos préoccupations et plaintes.



Qu'arrive-t-il si je n'accepte pas l'offre de lit?

Si vous refusez une offre de lit d'un foyer de soins de longue durée, vous resterez sur la liste d'attente des foyers de soins de longue durée que vous et votre coordonnateur de placements avez choisis. Que le foyer ait été choisi par vous ou par le coordonnateur de placements, l'équipe de mise en congé de l'hôpital sera informée de votre décision de ne pas accepter le lit.

Les hôpitaux exigeront des frais de 400 \$ par jour si vous n'avez plus besoin de soins actifs et si vous avez reçu une offre de lit dans un foyer de soins de longue durée, mais avez choisi de rester à l'hôpital en attendant un milieu qui répond mieux à vos besoins en matière de soins. Nous encourageons les patients et les mandataires spéciaux à parler directement au personnel de l'hôpital s'ils ont des questions ou des préoccupations concernant les frais.



Si j'ai des préoccupations concernant le processus, à qui puis-je m'adresser?

Vous pouvez discuter de toute préoccupation avec votre coordonnateur de placements. Il connaît bien votre situation et veut savoir ce qui fonctionne bien. Il travaillera avec vous ou votre mandataire spécial pour régler vos préoccupations. Si votre préoccupation n'est pas réglée à votre satisfaction, vous pouvez communiquer avec l'équipe chargée de l'expérience patient de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire. Si vos préoccupations ne sont toujours pas réglées, vous pouvez communiquer avec la **Ligne ACTION des soins de longue durée** au 1 866 434-0144 ou l'**Ombudsman des patients** au 1 888 321-0339.

Pour des renseignements supplémentaires :

- 310-2272 (aucun indicatif régional requis) | www.healthcareathome.ca/fr/
- Soins de longue durée en Ontario : www.ontario.ca/fr/page/ministere-des-soins-de-longue-duree
- Visites virtuelles des foyers de soins de longue durée en Ontario : www.lignesante.ca
Inscrivez le nom de votre ville ou votre code postal dans le champ de recherche, puis faites une recherche dans « foyers de soins de longue durée ».
- Pour des rapports d'inspection sur les foyers de soins de longue durée : <http://publicreporting.ltchomes.net/fr-ca/default.aspx>